



UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

12 Place des Terrasses de l'Agora 91034 EVRY CEDEX

Tél : 01.60.78.15.57 - Fax : 01.60.77.96.94
E-Mail : udfo91@gmail.com - Site : www.udfo91.fr

Monsieur le Président du Conseil de la CPAM 91

Madame la Directrice de la CPAM91

Evry-Courcouronnes, le 14 mai 2020

CLC/KE 0070-2020

Objet : Déclaration au Conseil de la Cnam 91

Madame, Monsieur,

C'est par voie de presse que nous avons été informés du point que vous mettez à l'ordre du jour et bien entendu par le tract de notre syndicat FO CPAM 91, c'est-à-dire le « dispositif de contact tracing », ou appelé par certains « l'application de "tracking" », mais nous préférons une formulation française « LES BRIGADES DU COVID-19 ».

Nous nous félicitons du refus des représentants du personnel de la CPAM 91, lors d'une réunion du 6 mai, de se voir dans un premier temps consultés sans que la loi ne soit promulguée. Le Gouvernement a fait preuve d'amateurisme dans la gestion de la crise de COVID-19, il ne faudrait pas s'y joindre.

L'Union Départementale FO de l'Essonne partage pleinement l'analyse du Syndicat FO CPAM 91. Ce n'est pas le rôle des agents de l'Assurance Maladie de former ces brigades, de plus dans le plus grand mépris de la Convention Collective des Organismes Sociaux. Cette position est aussi la défense du secret médical et le respect du secret professionnel.

Nous partageons que « **Les employés et cadres de la Sécurité Sociale sont chargés de rembourser et traiter les prestations des assurés sociaux. Ils sont tenus au secret professionnel et ils n'ont pas le droit de divulguer les données administratives et médicales des assurés sociaux. Or, avec ce dispositif, les employés de la Sécurité Sociale vont utiliser les données des assurés sociaux pour annoncer à une personne qu'elle a été en contact avec un assuré qui a contracté le covid19.** », comme le rappelle notre syndicat FO CPAM 91.

Vous n'ignorez pas que Les Sages du Conseil Constitutionnel ont validé lundi la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, tout en censurant deux dispositions concernant les dispositifs de quarantaine et de collecte des données des personnes contaminées par le Covid-19. C'est ce dernier point qui nous réunit.

Même le Premier Ministre annonce, dernièrement, en plus que « **Pour l'heure, compte tenu des incertitudes sur l'application StopCovid, le débat est un peu prématuré** ». De quoi parlons-nous en ce moment au sein du Conseil de la CPAM de l'Essonne ? Serions-nous plus à même de donner un avis sur la mise en place d'un fichage censuré et d'un outil incertain ?

Encore un bel épisode approximatif de la gestion de cette crise sanitaire.

Oui, nous sommes capables de donner un avis, car quand c'est flou c'est qu'il y a un loup.

.../...

Nous partageons aussi les voix qui se lèvent et rappellent que notre Histoire démontre que de rétropédaler sur des libertés abandonnées est très difficile.

Alors pour l'Union Départementale FO de l'Essonne, c'est non au fichage, au traçage ou autre « tracking ». Nous défendons les libertés individuelles et respectons la politique contractuelle issue du paritarisme, celle qui lie les agents de la CPAM de l'Essonne avec leur Convention Collective pour servir au mieux les assurés sociaux essonniers.

Ce sont des tests que nous voulons pour assurer dans l'immédiateté qui peut reprendre ou non le travail ou retourner sur les chemins de l'école. Il faut écarter les porteurs du virus rapidement par le confinement et non les laisser circuler dans les transports en commun. Pas de gadget pour observer la deuxième vague qui pointe son nez, mais de l'efficacité par le port de masque FFP2 gratuit.

Ce sont des moyens pour nos médecins, nos hospitaliers que nous voulons.

C'est de l'efficacité que nous voulons.

Combien cette mauvaise gestion coûtera à l'Assurance Maladie ? Combien d'assurés sont-ils morts dans les hôpitaux, dans les Ehpad et chez eux ? Les responsables auront des comptes à rendre, entre autres aux assurés sociaux.

Nous le répétons, pour l'Union Départementale FO de l'Essonne représentée par ses conseillers, il faut sortir de l'amateurisme, c'est pour cela que nous rejetons l'application « high-tech » approximative.

Cette déclaration sera publiée pour informer l'ensemble des assurés sociaux de l'Essonne des positions que nous défendons, c'est-à-dire leurs intérêts.